

In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66

Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40

evry@inextenso.fr

www.inextenso.fr

CEPFI

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Saint Exupéry

91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66
Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40
evry@inextenso.fr
www.inextenso.fr

CEPFI

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Saint Exupéry
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CEPFI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous portons à votre attention les éléments inclus dans l'annexe aux documents de synthèse :

- « Règles et méthodes comptables » : Les comptes de résultat étant soumis aux autorités de contrôle, ces chiffres ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous nous sommes assurés du respect du principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A Lisses, le 15 avril 2013
en cinq exemplaires originaux

Le Commissaire aux Comptes
MGF AUDIT IN EXTENSO SARL

Membre de la Compagnie des
Commissaires aux Comptes de Paris

Jean-Philippe FERY



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2012			31/12/2011
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 096	8 096		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	185 534	170 323	15 211	17 655
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				200	
TOTAL (I)	193 630	178 419	15 211	17 855	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 020		2 020	
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	84 511	80	84 431	58 378
	Autres créances	218 204	81 652	136 551	161 677
Valeurs mobilières de placement	530 561		530 561	367 853	
Disponibilités	51 886		51 886	60 680	
Charges constatées d'avance	2 060		2 060	4 115	
TOTAL (II)	889 242	81 732	807 510	652 704	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	1 082 872	260 151	822 721	670 559	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

200

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2012	31/12/2011
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	207 519	207 519
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	194 773	194 773
	Ecarts de réévaluation	10 454	10 454
	Réserves		
	Report à nouveau	15 794	(56 478)
	Résultat de l'exercice	143 406	24 391
	Total des fonds propres	377 173	185 886
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	(47 881)		
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	(47 881)		
Total des fonds associatifs	329 292	185 886	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	113 203	105 363	
Total des provisions	113 203	105 363	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement	40 000	65 800	
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés	40 000	65 800	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	651	4 473
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 095	13 798
	Dettes fiscales et sociales	269 670	241 180
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	54 810	44 765	
Produits constatés d'avance		9 295	
Total des dettes	340 226	313 511	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	822 721	670 559	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dont à moins d'un an	143 406,24	24 391,13	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	340 226	312 860	
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2012	31/12/2011
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	1 052	1 138
	Prestations de services	159 942	152 053
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 752 322	1 753 931
	Dons		
	Cotisations	20	14
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	6	4
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	53 816	39 116
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	1 967 158	1 946 257	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	208 162	193 819
	Impôts, taxes et versements assimilés	141 935	142 881
	Rémunération du personnel	976 977	1 013 135
	Charges sociales	437 758	453 006
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 620	12 929
	Dotation aux provisions	46 382	51 963
	Autres charges	15 476	2 864
	Total des charges d'exploitation	1 836 309	1 870 596
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		130 849	75 660
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 257	829
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Charges financières	Intérêts et charges financières	275	417
	2 - RESULTAT FINANCIER	982	412
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		131 831	76 072
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	4 845	33 815
	Charges exceptionnelles	18 117	19 695
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(13 272)	14 119
Impôts sur les sociétés		953	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		25 800	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			65 800
TOTAL DES PRODUITS		1 999 060	1 980 900
TOTAL DES CHARGES		1 855 654	1 956 509
EXCEDENT ou DEFICIT		143 406	24 391
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat	86 206	86 206
	Prestations en nature		
	Dons en nature	86 206	86 206
	CHARGES		
	Secours en nature	86 206	86 206
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole	86 206	86 206	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, définies par le CRC 99-01 et CRC 99-03 relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Le bilan de l'exercice présente un total de **822 721 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **1 999 060 euros** et un total charges de **1 855 654 euros**, dégageant ainsi un résultat de **143 406 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2012** et finit le **31/12/2012**.

Il a une durée de **12 mois**.

Conformément aux règlements CRC n° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables au présent exercice, l'association a analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que la durée d'amortissements pratiquées. L'application de ces règles issues du changement de réglementation n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels de l'association.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

normale d'utilisation des biens.

- Installations et agencements :	8 à 10 ans.
- Matériel de transport :	4 ans.
- Matériel de bureau et informatique :	3 ans.
- Mobilier :	10 ans.
- Matériel hifi et électroménager :	2 à 3 ans.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres informations

1/ Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Ce texte précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000 € et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadres dirigeants bénévoles et salariés ».

L'article 20 de la loi précitée fait référence à la notion de « cadres dirigeants ». Cette notion est différente de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

la notion de simple « dirigeant », puisqu'elle regroupe, conformément aux dispositions de l'article L 3111-2 du Code du travail « *les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou leur établissement* ».

La notion de « cadres dirigeants » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier de l'association CEPFI, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association CEPFI n'a éventuellement qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte et il a été convenu pour préserver la confidentialité de la rémunération de ne pas publier cette information. Ce salaire est réglementé par la CCN 66.

2/ Une provision pour indemnité pour départ à la retraite a été constituée à la clôture de l'exercice pour un montant de 113 203 € et ce pour sept salariés de l'association ayant plus de 50 ans.

3/ Le calcul estimatif des indemnités de licenciement qui seraient dues en cas d'arrêt d'activité représente un montant d'environ 442 600 €.

4/ Le nombre d'heures du droit individuel de formation au 31/12/2012 de l'ensemble du personnel du CEPFI s'élève à 2 698 heures.

5/ En 2011 le CEPFI a pu valoriser au pied du compte de résultat la valeur de l'avantage en nature des locaux mis à disposition par les collectivités locales et non facturés pour un montant total de 86 206 €.

6/ Le bénévolat n'a pu être calculé, le CEPFI ne dispose pas de système fiable pour le décompte et le calcul pour les 25 administrateurs et quelques bénévoles.

7/ L'effectif du personnel du CEPFI est composé au 31/12/2012 de 31 personnes décomposé en 12 cadres et 19 non cadres.

8/ Les honoraires du Commissaire aux Comptes ont été pour l'exercice 2012 de 4 272,24 €.

Changement de méthode :

L'Association CEPFI a bénéficié à compter du 1er janvier 2012 d'une dotation globale de financement concernant le secteur "prévention spécialisée". Celle-ci a été comptabilisée pour un montant de 1 133 976 € pour cet exercice.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2012
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à.p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	8 096					8 096
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 096					8 096
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	42 171					42 171
Matériel de transport	20 550					20 550
Matériel de bureau, mobilier	115 637		7 176			122 813
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	178 358		7 176			185 534
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	200				200	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200				200	
TOTAL	186 654		7 176		200	193 630

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2012
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	8 096			8 096
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 096			8 096
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	38 809	2 093		40 901
Matériel de transport	9 975	5 138		15 113
Matériel de bureau, mobilier	111 920	2 390		114 309
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160 703	9 620		170 323
TOTAL	168 799	9 620		178 419

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortiss- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	105 363	7 840		113 203
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		105 363	7 840		113 203
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	80			80
	Autres	43 110	38 542		81 652
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	43 190	38 542		81 732
TOTAL GENERAL		148 553	46 382		194 935
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			46 382		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	12 746			12 746
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	194 773			194 773
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	10 454			10 454
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(56 478)	72 272		15 794
Résultat de l'exercice	24 391	143 406	24 391	143 406
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			47 881	(47 881)
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	185 886	215 679	72 272	329 292

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Fonds dédiés s/action PS	1 000	1 000		
Fonds dédiés s/action PEF	14 800	14 800		
Fonds dédiés s/action PEF	50 000	10 000		40 000
TOTAL	65 800	25 800		40 000

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2012

Total des Charges à payer		220 774
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 397
<i>FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU</i>	4 397	
Dettes fiscales et sociales		174 944
<i>PROVISION POUR CONGES A PAYER</i>	109 413	
<i>PERSONNEL - CHARGES A PAYER</i>	5 354	
<i>CH.SOC.S/CONGES A PAYER</i>	49 236	
<i>CH.FISC.S/CONGES A PAYER</i>	10 941	
Autres dettes		41 432
<i>CLIENTS AVOIR A ETABLIR</i>	1 800	
<i>CHARGES A PAYER</i>	24 832	
<i>AUT.CHARGES A PAYER</i>	14 800	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2012
Total des Produits à recevoir		175 481
Autres créances		175 481
<i>SUBVENTIONS VILLES (TAC)</i>	42 215	
<i>REGION ILE DE FRANCE</i>	29 500	
<i>PLIE</i>	94 440	
<i>PARTENAIRES SOCIAUX</i>	7 400	
<i>RBT LISS A RECEVOIR</i>	1 497	
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	429	

In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66
Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40
evry@inextenso.fr
www.inextenso.fr

CEPFI

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Saint Exupéry
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Rapport spécial

du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2012

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66

Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40

evry@inextenso.fr

www.inextenso.fr

CEPFI

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3, rue Saint Exupéry

91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Rapport spécial du commissaire aux comptes

sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2012

Aux Membres de l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Lisses, le 15 avril 2013
en trois exemplaires originaux

Le Commissaire aux Comptes
MGF AUDIT IN EXTENSO SARL

Membre de la Compagnie des
Commissaires aux Comptes de Paris

Jean-Philippe FERY

